

PMRA APPROUVÉ – DS
Sub. No. 2017-8185
MAR 2017
Dernière étiquette approuvée 2013-0051



GROUPE 23 INSECTICIDE

Insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC}

Pour la suppression des acariens et des aleurodes dans les cultures de grande production,
maraîchères et fruitières

USAGE COMMERCIAL

SUSPENSION

PRINCIPE ACTIF: Spiromesifen 240 g/L

Contient du 1, 2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0004 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'ENREGISTREMENT : 28905 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 L à 1 000 L

Bayer CropScience Inc.*
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847
www.cropscience.bayer.ca

En cas de déversements, d'empoisonnement ou d'incendie, téléphoner au numéro d'urgence
1-800-334-7577 (24 heures par jour)

Table des matières:	Numéro de section
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Avis..... 1
	Le produit.....2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, vêtements et équipement protecteurs3
	Premiers soins et renseignements toxicologiques4
	Risques environnementaux5
	Entreposage.....6
	Élimination.....7
MODE D'EMPLOI	Cultures et insectes8
	Directives d'application et restrictions d'utilisation9
	Intervalles de replantation des cultures de rotation 10
	Délais d'attente avant la récolte..... 11
	Délai de sécurité..... 12
	Instructions de mélange 13
	Recommandations sur la gestion de la résistance 14

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Section 2 – Le produit

L'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} sert à la suppression des tétranyques et des aleurodes indiqués dans les cultures de grande production à l'extérieur, les légumes et les fruits.

L'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon est une formule concentrée en suspension. La matière active de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon agit au contact à tous les stades de croissance des acariens. Toutefois, les acariens aux stades juvéniles sont souvent plus sensibles que les adultes.

L'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon est également efficace contre les nymphes d'aleurodes et agit au stade nymphal. Il faut faire coïncider l'application avec les premiers seuils minimaux des populations d'acariens et d'aleurodes en formation.

L'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon peut être appliqué avec de l'équipement aérien et terrestre. Toutefois, un épandage uniforme de toutes les parties de la plante est nécessaire pour obtenir un rendement optimal. Les évaluations de rendement doivent être faites de 4 à 10 jours après l'application.

L'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon se déplace de façon systémique à travers la surface des feuilles, mais afin d'assurer une efficacité optimale, le produit doit être appliqué sur les deux faces du couvert foliaire.

Visitez notre site www.cropscience.bayer.ca ou composez le 1-888-283-6847 pour obtenir des renseignements sur les homologations supplémentaires récentes de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 3 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut être nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Cause une irritation des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'occupation humaine (écoles et aires de loisir) est minime.

Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Durant la manipulation du produit, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Les préposés au mélange et au chargement doivent également porter un respirateur muni d'un filtre approprié ainsi que des lunettes de protection ou un écran facial, en plus des éléments susmentionnés. Les préposés à l'application doivent également porter un casque résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de l'utilisation d'un pulvérisateur pneumatique à cabine ouverte.

Évacuer la zone à traiter jusqu'à ce que l'application soit terminée.

Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage et à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). En l'absence de telles instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'EPI séparément des autres vêtements à laver.

NE PAS vendre, expédier ni exporter de plantes dans les 12 heures suivant le traitement.

Recommandations en matière de sécurité de l'utilisateur

L'utilisateur doit :

1. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
2. Enlever les vêtements immédiatement si le pesticide s'infiltré dans les vêtements. Puis, bien se laver et mettre des vêtements propres.
3. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit.
4. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.
5. Bien se laver et mettre des vêtements propres aussitôt que possible.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca

Section 4 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au

les yeux	bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes. Le produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

Section 5 – Risques environnementaux

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI. TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du lieu d'application comme les haies et les zones boisées. Utiliser prudemment dans le cadre d'un programme de lutte dirigée faisant appel à des insectes utiles. Ne pas mélanger le produit, charger ou nettoyer l'équipement à moins de 30 mètres de têtes de puits ou de systèmes aquatiques.

Pour réduire le ruissellement entre les zones traitées et les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant de faire le traitement. Les caractéristiques et conditions du site susceptibles de favoriser le ruissellement comprennent notamment : des averses abondantes, une pente modérée à accentuée, un sol dénudé, un sol mal drainé (p. ex., des sols compactés ou à texture fine comme l'argile). Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Section 6 - Entreposage

Entreposer dans un endroit frais et sec, de manière à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale.

Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée. Entreposer dans un endroit frais et sec.

Ne pas entreposer sous le point de congélation.

Section 7 – Élimination

ÉLIMINATION :

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Section 8 – Cultures et insectes

CULTURES DE GRANDE PRODUCTION, CULTURES MARAÎCHÈRES ET FRUITIÈRES À L'EXTÉRIEUR
--

<p>Pour toutes les cultures, appliquer la dose prescrite d'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} au besoin pour permettre la suppression. Une bonne couverture du feuillage est nécessaire pour obtenir une suppression optimale. Un adjuvant peut être utilisé pour améliorer la couverture et le degré de suppression. Pour obtenir de meilleurs résultats, le traitement doit être fait lorsque les populations d'aleurodes et de tarsonèmes commencent à se former et avant l'établissement d'une population élevée. L'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} est efficace contre les aleurodes et acariens aux stades des œufs et des nymphes. La suppression doit cibler ces stades. L'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} n'éliminera pas les populations d'aleurodes adultes. Une échelle de doses est fournie et dépend généralement de la taille de la plante et de la densité du feuillage. Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme, avec de l'équipement terrestre ou aérien. Répéter les applications aux intervalles indiqués si le dépistage le justifie.</p>

LÉGUMES À TUBERCULES ET À BULBES TUBÉREUX (cultures du sous-groupe 1C) :

Arracacha, marante, crosnes du Japon, topinambours, canna comestibles, manioc amer et doux, chayotte racine, souchet comestible, taro, gingembre, curcuma d'Amérique, pomme de terre, patate douce, tanier, curcuma, dolique tubéreux, igname

INSECTE	DOSE DE l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} (mL/ha)	REMARQUES
Tétranyque à deux points,	500 à 600	Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 7 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à

<p>Aleurodes (y compris aleurodes <i>B. argentifolii</i>, aleurodes des serres et <i>B. Tabaci</i>)</p>		<p>dispersion liquide Oberon^{MC} par intervalle de 7 jours : 600 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} par saison de croissance : 1 200 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance : 2. Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.</p>
---	--	--

LÉGUMES-FEUILLES (cultures du sous-groupe 4-13, à l'exception du chou pak-choï, rapini, chou cavalier, chou frisé, mizuna, et de la feuille de moutarde) :
Amarante tricolore, amarante, roquette, aster des Indes, bident poilu, brocoli chinois, moutarde d'Abyssinie, chou à grosses côtes, caya blanc, cham-chwi, cham-na-mul, cerfeuil feuille fraîche, chipilín, chrysanthème des jardins, coriandre feuille fraîche, mâche, cosmos, cresson alénois, cresson de terre, pissenlit, dang-gwi, aneth feuille fraîche, oseille, dol-nam-mu, ebolo, endive, scarole, grassé, foo yip, Chénopode Bon-Henri, chou à faucher, chénopode de berlandier, jute feuille, laitue amère, laitue pommée, laitue frisée, maca, arroche, persil feuille fraîche, plantain lancéolé, primevère des jardins, pourpier potager, pourpier d'hiver, radicchio, radis feuille, colza feuille, roquette sauvage, bourse-à-pasteur, épinard, baselle, épinard de Nouvelle-Zélande, chénopode géant, bette à carde, calalou, navet feuille, herbe-le-rail, watercress, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées

INSECTE	DOSE DE l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} (mL/ha)	REMARQUES
<p>Aleurodes (y compris aleurodes <i>B. argentifolii</i>, aleurodes des serres et <i>B. Tabaci</i>)</p>	<p>500 à 600</p>	<p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} par intervalle de 7 jours : 600 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} par saison de croissance : 1 800 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance : 3. Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.</p>

LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA (cultures du groupe 5-13) :
Brocoli, chou de Bruxelles, choux, moutarde chinoise (gai-choï), chou-fleur, choux-brocoli.

INSECTE	DOSE DE l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} (mL/ha)	REMARQUES

Aleurodes (y compris aleurodes <i>B. argentifolii</i> , aleurodes des serres et <i>B. Tabaci</i>)	500 à 600	Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 7 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par intervalle de 7 jours : 600 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par saison de croissance : 1 800 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance : 3. Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.
--	-----------	---

CHOUX-RAVE		
INSECTE	DOSE DE l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} (mL/ha)	REMARQUES
Aleurodes (y compris aleurodes <i>B. argentifolii</i> , aleurodes des serres et <i>B. Tabaci</i>)	500 à 600	Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 7 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par intervalle de 7 jours : 600 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par saison de croissance : 1 800 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance : 3. Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.

LÉGUMES-PÉTIOLÉS (Sous-Groupe De Cultures 22B) Cardon, céleri, céleri chinois, pétasite du Japon, rhubarbe, udo, zuiki.		
INSECTE	DOSE DE l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} (mL/ha)	REMARQUES
Whiteflies (including silverleaf, sweetpotato and greenhouse)	500 - 600	Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 7 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par intervalle de 7 jours : 600 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par saison de croissance : 1 800 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance : 3. Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.

--

HARICOTS VERTS À ÉCOSSER, HARICOTS À GOUSSE COMESTIBLE ET HARICOTS SECS

Lupin (*Lupinus* spp., y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); Haricot (*Phaseolus* spp., y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto, le haricot d'Espagne, le haricot vert, le haricot tépary et le haricot jaune); Dolique (*Vigna* spp., y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); Gourgane (fève des marais), pois chiche, guar, pois sabre, dolique d'Égypte, lentille, soja (graines immatures), pois sabre.

INSECTE	DOSE DE l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} (mL/ha)	REMARQUES
Tarsonème trapu, Tétranyque à deux points, Aleurodes (y compris aleurodes <i>B. argentifolii</i> , aleurodes des serres et <i>B. Tabaci</i>)	500 – 600	Délais d'attente avant la récolte (DAAR) – fourrage : 5 jours; grains ou épis dépouillés : 30 jours. Haricots verts à écosser et haricots à gousse comestible – 1 jour; Haricots secs – 10 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par intervalle de 7 jours: 600 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par saison de croissance: 1,800 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance: 3. Volume d'application minimum: 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien. Le fourrage provenant des cultures traitées peut servir à l'alimentation des animaux.

GRAINES SÈCHES DE POIS

Pisum spp., y compris le pois nain, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert; Pois chiche; lentille; Pois cajan sec.

INSECTE	DOSE DE l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} (mL/ha)	REMARQUES
Tarsonème trapu, Tétranyque à deux points, Aleurodes (y compris	500 – 600	Délais d'attente avant la récolte (DAAR): 10 days. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par intervalle de 7 jours: 600 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par saison de croissance:

aleurodes <i>B. argentifolii</i> , aleurodes des serres et <i>B. Tabaci</i>)		1,800 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance: 3. Volume d'application minimum: 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien. Le fourrage provenant des cultures traitées peut servir à l'alimentation des animaux.
--	--	--

<p>LÉGUMES-FRUITES (cultures du groupe 8-09): Aubergine d'Afrique, tomate du désert, cocona, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicorne, narangille, okra, fausse aubergine, pépino, poivron, piment autre que poivron, roselle, aubergine écarlate, tomatille, tomate, tamarille, et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées.</p>		
INSECTE	DOSE DE l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} (mL/ha)	REMARQUES
Tarsonème trapu, Tétranyque à deux points, Aleurodes (y compris aleurodes <i>B. argentifolii</i> , aleurodes des serres et <i>B. Tabaci</i>)	500 à 600	Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 1 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par intervalle de 7 jours : 600 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par saison de croissance : 1 800 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance : 3. Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.

<p>CUCURBITACÉES (cultures du groupe 9): Pommes de merveille, poires de merveille, melon amer, chayotte (fruit), concombres chinois, courge cireuse, pastèques de Chine, concombres, courges comestibles (y compris la gourde hechima, la courge Cucuzza, la gourde hyotan et l'okra chinois), concombre des Antilles, melon véritable (y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), citrouilles, courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), Courge d'hiver (y compris la courge musquée et la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti), pastèque.</p>		
INSECTE	DOSE DE l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} (mL/ha)	REMARQUES

<p>Tétranyque à deux points</p> <p>Aleurodes (y compris aleurodes <i>B. argentifolii</i>, aleurodes des serres et <i>B. Tabaci</i>)</p>	<p>500 à 600</p>	<p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jours.</p> <p>Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} par intervalle de 7 jours : 600 mL/ha.</p> <p>Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} par saison de croissance : 1 800 mL/ha.</p> <p>Nombre maximal d'applications par saison de croissance : 3.</p> <p>Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.</p>
---	------------------	---

AVIS A L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (CI-DESSOUS): Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits sur cette étiquette a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant sur cette étiquette.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits sur cette étiquette.

<p>MÛRES ET FRAMBOISES (Sous-Groupe de Cultures 13-07A) Mûre et framboises; Framboise (rouge et noire); Mûre de Logan (<i>Rubus loganobaccus</i>); Mûre (<i>Rubus eubatus</i>, y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora); Framboise sauvage; Cultivars, variétés et /ou hybrides de ces cultures</p>		
<p>INSECTE</p>	<p>DOSE DE l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} (mL/ha)</p>	<p>REMARQUES</p>

<p>Tétranyque à deux points, Tétranyque de McDaniel</p>	<p>880 – 1,160</p>	<p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 3 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} par intervalle de 7 jours: 1 160 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} par saison de croissance: 3 480 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance : 3. Volume d'application minimum: 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.</p>
--	--------------------	---

<p>PETITS FRUITS DE PLANTES NAINES (Sous-Groupe De Cultures 13-07G): Raisin d'ours, Myrtille, Bleuets nains, Chicouté, Canneberge, Airelle rouge, Fruit de kunzea, Pain de perdrix, Fraise, Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.</p>		
INSECTE	DOSE DE l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} (mL/ha)	REMARQUES
<p>Tétranyque à deux points, Aleurodes (y compris aleurodes <i>B. argentifolii</i>, aleurodes des serres et <i>B. Tabaci</i>)</p>	<p>880 – 1,160</p>	<p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 3 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} par intervalle de 7 jours: 1 160 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} par saison de croissance: 3 480 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance : 3. Volume d'application minimum: 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.</p>

<p>MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS DE SEMENCE, MAÏS À ÉCLATER, MAÏS SUCRÉ ET SORGHO</p>		
INSECTE	DOSE DE l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} (mL/ha)	REMARQUES
<p>Tétranyque des prés,</p>	<p>400 à 600</p>	<p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) – fourrage : 5 jours; grains ou épis dépouillés: 30 jours.</p>

Tétranyque à deux points		Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par intervalle de 14 jours: 600 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par saison de croissance: 1 200 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance: 2. Volume d'application minimum: 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.
--------------------------	--	---

BLÉ		
INSECTE	DOSE DE l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} (mL/ha)	REMARQUES
Tétranyque des prés, Tétranyque à deux points	400	Délais d'attente avant la récolte (DAAR): fourrage – 5 jours; grains ou épis dépouillés – 30 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par intervalle de 14 jours: 400 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par saison de croissance: 800 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance: 2. Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.

MENTHE		
INSECTE	DOSE DE l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} (mL/ha)	REMARQUES
Érinose,	600 – 880	Délais d'attente avant la récolte (DAAR): 7 days. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} par intervalle de 7 jours: 880 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide à

Tétranyque à deux points	500 – 600	dispersion liquide Oberon ^{MC} par saison de croissance: 2,640 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance: 3. Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.
--------------------------	-----------	--

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (CI-DESSOUS): Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

LUZERNE (cultivée pour la semence)

INSECTE	DOSE DE l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon ^{MC} (mL/ha)	REMARQUES
Tétranyque à deux points	500 à 1000	Trois applications peuvent être nécessaires pour supprimer les populations persistantes. Inspecter les champs et faire un nouveau traitement dans un intervalle minimum de 7 jours, au besoin. Dose maximale permise par saison de croissance : 3 000 mL/ha. Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre; 50 L/ha – équipement aérien.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Appliquer l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon dès qu'on aperçoit les tétranyques avant la floraison, au début de la floraison ou à la fin de la floraison, lorsque les pollinisateurs ne sont pas présents.

Appliquer l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon durant la préfloraison et le début de la floraison, avant de mettre en place les pollinisateurs (abeilles domestiques ou abeilles coupeuses de feuilles) dans le champ à traiter ou dans un champ adjacent et/ou durant la fin de la floraison ou la postfloraison, après que les pollinisateurs ont été enlevés du champ à traiter. À

chaque période, ne pas appliquer l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon lorsque les pollinisateurs butinent activement dans la zone de traitement.

Section 9 – Directives d'application et restrictions d'utilisation

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

PULVÉRISATION AGRICOLE : NE PAS épandre le produit pendant les périodes de calme plat. Éviter d'épandre le produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classe fine définie par la American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au dessus de la culture ou du sol.

APPLICATION AÉRIENNE : NE PAS épandre le produit pendant les périodes de calme plat. Éviter d'épandre le produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classe fine définie par la American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les tourbillons en bout d'aile, la distribution des buses sur la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS excéder 65 % de l'envergure de l'aile ou du diamètre du rotor.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE: Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

ZONES TAMPONS : LES MÉTHODES OU L'ÉQUIPEMENT SUIVANTS NE NÉCESSITENT PAS de zone tampon: pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé. Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche des habitats vulnérables terrestres (tels que les prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives) et les habitats vulnérables d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (m) requises pour la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur		Habitats estuariens/marins d'une profondeur		Habitats terrestres
		Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures*	Cucurbitacées, légumes-fruits, brassicacées, légumes feuilles, légumes à tubercules et à bulbes tubéreux, maïs de grande culture, maïs de semence	5	2	1	1	1
	Fraise, Luzerne cultivée pour la semence	10	3	1	1	2
	Mûres et framboises	10	3	1	1	2
Voie aérienne** (voilure fixe)	Maïs de grande culture, maïs de semence	225	30	5	1	35
	Légumes à tubercules et à bulbes tubéreux,	300	35	10	1	40
	Luzerne cultivée pour la semence	800	100	20	4	85
	Mûres et framboises	800	150	25	10	100
Voie aérienne** (voilure tournante)	Maïs de grande culture, maïs de semence	200	25	1	1	35
	Légumes à tubercules et à bulbes tubéreux	225	30	5	1	40
	Luzerne cultivée pour la semence	675	85	15	1	65
	Mûres et framboises	700	125	20	4	100

* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

**Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon qui se trouve dans le site Web Canada.ca, à la page Atténuation de la dérive, sous la rubrique Pesticides et lutte antiparasitaire. Les zones tampons de 800 m (pulvérisateur aérien) NE PEUVENT PAS être modifiées.

Section 10 – Intervalles de replantation des cultures de rotation

Intervalles de replantation des cultures de rotation		
Plantation immédiate	Délai de 30 jours	Délai de 12 mois
Maïs de grande culture, maïs de semence Légumes-fruits Légumes-feuilles Cucurbitacées Légumes à tubercules Fraise Blé	Luzerne Orge Betteraves à sucre	Toutes les autres cultures

Section 11 – Délai d'attente avant la récolte

Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	
Culture	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Maïs de grande culture, maïs de semence, maïs à éclater, maïs sucré sorgho blé – fourrage	5
Maïs de grande culture, maïs de semence maïs à éclater, maïs sucré sorgho blé – grains, épis dépouillés	30
Cucurbitacées	1

Légumes-fruits	1
Légumes-feuilles	7
Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre Brassica	7
Légumes-tubercules et légumes-cornes	7
Légumes-pétioles	7
Petits Fruits De Plantes Naines (Sous-Groupe De Cultures 13-07G):	3
Mûres et framboises (Sous-Groupe de Cultures 13-07A)	3
Menthe	7
Pois secs à écosser	10
Haricots verts à écosser et haricots à gousse comestible	1
Haricots secs	10

Section 12 – Délai de sécurité (DS)

Délai de sécurité

Ne pas retourner sur les lieux de l'application ni permettre à des travailleurs de le faire durant le délai de sécurité de 12 heures qui suit le traitement.

Un délai de sécurité de 2 jours est nécessaire pour les travailleurs qui retournent dans des champs de brassicacées (cultures du groupe 5) pour la récolte manuelle ou l'émondage manuel.

Équipement de protection individuelle nécessaire pour un retour hâtif dans les zones traitées prévoyant un contact avec les éléments traités tels que plantes, sol ou eau :

- combinaison par-dessus une chemise à manches courtes et des shorts;
- gants résistant aux produits chimiques;

chaussures et chaussettes.

Section 13 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Pour préparer la bouillie, verser une partie de la quantité d'eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation, mettre le système d'agitation en marche, puis ajouter la quantité requise d'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC}. Finir de remplir le réservoir avec le reste d'eau. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'application. Des adjuvants pour bouillie peuvent améliorer la couverture du feuillage difficile à mouiller.

Section 14 – RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} contient un insecticide qui fait partie du Groupe 23. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} et à d'autres insecticides du Groupe 23. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui

sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC} ou les insecticides du même Groupe 23 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Avant d'appliquer l'insecticide/acaricide à dispersion liquide Oberon^{MC}, identifier correctement les insectes nuisibles et s'assurer que les seuils économiques et agronomiques respectent les recommandations des spécialistes provinciaux ou en lutte intégrée.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.

Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec Bayer CropScience à www.cropscience.bayer.ca ou composer le 1-888-283-6847.

L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens qui adviendraient en conséquence d'une utilisation du produit qui n'est pas conforme au mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.